

OBJET : Constitution de la Société Publique Locale "Rouen Normandie Évènements" : Prise de participation au capital et désignation des représentants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1531-1 et L 5217-2,

Vu le Code du Commerce, et notamment les articles L 225-1 et suivants,

Considérant :

- que le souhait de la Métropole Rouen Normandie avec les communes membres actionnaires est de se doter de structures leur permettant d'agir en matière de développement économique, commercial, touristique et culturel pour renforcer l'attractivité des territoires métropolitain et communaux,
- qu'il est opportun de mettre en place un travail de pré-configuration entre le Parc des Expositions et le futur Centre de Congrès,
- qu'il y a un besoin de réaliser, de gérer et de développer des manifestations et évènements à caractères économiques et culturels sur notre territoire,
- qu'il apparaît que la Société Publique Locale (SPL) est la structure juridique adaptée à l'objectif poursuivi dans ce cadre

Dans ce cadre, il est proposé la création d'une SPL dénommée « Rouen Normandie Evènements » qui aura pour objet de réaliser, de gérer et de développer des manifestations et évènements à caractère économique et culturel sur le territoire métropolitain.

En outre, la SPL pourra accompagner les collectivités actionnaires dans la mise en œuvre de leurs compétences respectives afin de renforcer l'attractivité du territoire, promouvoir le tourisme d'affaire, le développement économique, l'action commerciale et la diversité culturelle.

Cette SPL sera sous le contrôle analogue des élus des collectivités actionnaires via notamment son Conseil d'Administration. Son capital social est exclusivement détenu par des collectivités territoriales ou leurs groupements. Les actions seront souscrites en totalité et libérées à hauteur de 100 % de leur valeur par chacun des associés, soit à hauteur d'un montant de 500 000 €.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal :

- de fixer la participation de la Ville au capital de la SPL Rouen Normandie Evènements à 15 000€ correspondant à 1 500 actions de 10€ chacune,
- d'approuver les statuts de la société publique locale constitué entre la Métropole Rouen Normandie et les communes susvisées tels que joints en annexe et d'autoriser Madame la Maire à les signer ainsi que toutes les autres pièces nécessaires à la constitution de la société,
- de désigner Monsieur Alexis RAGACHE, comme représentant permanent à l'Assemblée Générale ainsi qu'au Conseil d'Administration de la SPL,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 34 voix pour et 1 voix contre, en décide ainsi.

La délibération n° 2024-19 est adoptée.

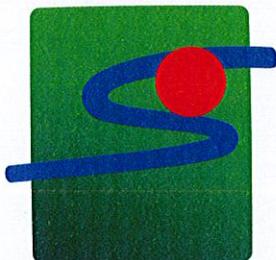


Le Registre dûment signé,

Pour extrait conforme,

La Maire

Luce PANE



SOTTEVILLE
LES-ROUEN

VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 MARS 2024

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

Nombre de votants: 35

Nombre de présents : 31

Convocations : 8 MARS 2024

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RE-NOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Pierre JOSE-LIER, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VER-NIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Mathilde LESAGE
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU
- Mme Lisa MADELEINE
- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY

Pouvoir à Mme Adeline POLLET

Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU

Pouvoir à M. Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Mohammed DERGHAM remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240314-2024-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication : 26/03/2024

B.P. 19

76301 - Sotteville-les-Rouen Cedex

Téléphone : 02 35 63 60 60

mairie@sotteville-les-rouen.fr

www.sotteville-les-rouen.fr